

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

----- COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 11 janvier 2013, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Laurence LEMOINE, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI, Serge CHAVOUTIER.

Excusés : Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **ZAD**

a) **Lancement procédure** :

La précédente ZAD est à renouveler. Son renouvellement n'est pas automatique d'autant plus que c'est la Préfecture qui l'autorise par arrêté préfectoral.

Afin de pouvoir disposer d'un droit de préemption non seulement sur les zones bâties mais aussi élargi en dehors des deux villages, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer la procédure pour la mise en place d'une nouvelle ZAD
- Donne son accord sur le périmètre proposé, tracé sur les plans exposés pour les deux villages.
- Approuve le dossier tel que constitué
- Sollicite les services de l'Etat pour l'élaboration de cette nouvelle ZAD

b) **Paiement des honoraires SITES pour l'élaboration de la ZAD**

Conformément au Code des Marchés Publics, le cabinet SITES a été retenu pour l'élaboration du dossier. Son devis proposé s'élève à la somme de 2 954,12 €TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis et autorise le mandatement. Les crédits seront prévus au budget primitif 2013.

- **Paiement des frais de notaire pour l'acte de notoriété CULLET Joseph**

Suite au décès de M. CULLET Joseph et considérant que leur fille Mme LESSI va vendre tous ses terrains soit 1ha 13a 15ca à la commune pour la somme de 1 000€, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge les frais d'acte pour la notoriété et attestation immobilière. Le montant des frais s'élève à 807,36 €. Les crédits pour le paiement seront ouverts au budget primitif 2013 de la commune.

- **Autorisation admission en non valeur pour 51,92 € sur le budget de l'eau.**

Le Trésorier Principal propose d'admettre en non valeur une somme correspond à de petits reliquats sur des factures d'eau de 2008. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non valeur la somme de 51,92 € Les crédits seront prévus au budget primitif 2013 du service de l'eau.

- **Affaires diverses**

Pour avis, extension du périmètre de la Communauté de Communes à St Martin de Belleville. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retirer cette délibération et demande qu'elle soit réinscrite à un prochain conseil municipal qui aura lieu après la délibération de la Communauté de communes.

- 1- Demande de subvention par l'école primaire la Darentasia pour une classe de neige en février 2013 pour un enfant de la commune. Bernard CHATTELET étant directement concerné, ne participe pas à la délibération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Décide de verser une participation financière de 100 € à l'école primaire la Darentasia pour un enfant pour la classe de neige de février 2013.
- 2- Approbation avenant n°2 avec BASSO BTM protection du village : Après visite sur le terrain, il s'avère que 20 ml de filets supplémentaires sont nécessaires pour une protection efficace du village. BASSO BTM propose un devis complémentaire d'un montant de 13 320 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Approuve et accepte l'avenant n° 2 avec BASSO BTM
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le document.
- 3- Convention de maîtrise d'œuvre avec le RTM pour la protection du village

Le RTM a monté le dossier, suivi les travaux mais ne nous avait pas transmis la convention pour leurs honoraires. Elle est proposée aujourd'hui pour un montant HT de 7 500 € pour un montant de travaux de 140 000 €. HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

 - Accepte la convention de maîtrise d'œuvre proposée, les crédits seront prévus au Budget primitif 2013 de la commune
 - Donne pouvoir au Maire pour signer le document et souhaite savoir si la mission sera actualisée du fait du nouveau montant des travaux.
- 4- Devis Alp'géo pour les levés de terrain en vue de la création du merlon. Le devis proposé et retenu par le RTM s'élève à la somme de 4 539,24 €. TTC Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Accepte le devis proposé
 - Autorise son mandatement et dit que les crédits seront prévus au Budget primitif 2013 de la commune. Il souhaite aussi savoir si le RTM avait sollicité d'autres cabinets pour cette même mission.
- 5- Nomination d'un représentant communal au SIERSS

Du fait de la démission du Conseil Municipal d'Olivier CULLET, un nouveau délégué de la commune doit être élu au conseil syndical du SIERSS. Laurence LEMOINE se présente et est élue à l'unanimité.
- 6- Indemnité de conseil exercice 2012 aux deux trésoriers, M. BURQUIER et Mme DE ROSA :

Du fait de changement en cours d'année de comptable, l'indemnité doit être proratisée. M. BURQUIER du 01/01/2012 au 12/11/2012 pour un montant net de 261,88 € et Mme DE ROSA du 13/11 au 31/12/2012 pour 46,33 € au taux de 100%. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

 - Décide de verser à M. BURQUIER et Mme DE ROSA l'indemnité respective qui leur est due au taux de 100%
- 7- Dossier affaire CULLET, succession THIAUD Théodore. Considérant la complexité de l'affaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Décide de reporter la délibération à un prochain conseil municipal.

Intercommunalité : comptes rendus

- SCOT, une réunion d'information générale ouverte au public est prévue le 23 janvier prochain à l'auditorium de La Léchère à 18h30
- Mise en place des molocs 1^{er} trimestre 2013

- Personnel:

- La directrice des services a une prolongation de son arrêt de travail jusqu'au 03 février prochain. La délibération prise le 07 septembre dernier permet à l'agent intérimaire de continuer son remplacement.

- Urbanisme :

- Le notaire chargé de la vente CHAVOUTIER Pascal a informé que la vente est devenue caduque.

Courriers divers :

- Vente de l'ancienne école et annexes : avant toute décision, les Elus souhaitent avoir une estimation du bien, soit par une agence et/ou les Domaines.
- Le Conseil Municipal demande de transmettre le courrier reçu relatif à une infiltration des eaux chez un particulier à notre assureur pour avis et conseils.
- Règlement du cimetière. Il a été transmis en Sous Préfecture pour avis. Les Elus demandent qu'il soit remis à chaque demandeur d'une concession contre acceptation de toutes les clauses du règlement.
- Logement communal à louer : 3 personnes intéressées l'ont visité mais n'ont pas donné suite. Il est proposé de continuer la publicité aussi vers l'office du tourisme de St Martin de Belleville, la SETAM et la SEVABEL et de se rapprocher de l'ADIL qui pourrait le proposer en tant que logement social.
- Préparation du BUDGET primitif 2013 : Travaux à prévoir (devis à demander):
 - Nettoyage des 2 réservoirs
 - Vanne incendie à réparer
 - Travaux du nouveau cimetière : mur, barrières, portail, reprise du virage
 - Protection du village : 60 ml de filets à poser + levés topographiques pour le merlon
 - Mise en place des 3 molocs : prévoir aménagement sur le parking (mur, talus)
 - Réparation de barrières de protection sur les routes communales.
- Demander au Conseil Général le goudronnage du CD dans le village

Prochain conseil municipal : en février, la date sera précisée ultérieurement.

La séance est levée à 21 heures.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 18 janvier 2013 à la porte de la Mairie.

A FONTAINE LE PUIITS, le 18 janvier 2013

Le Maire,
Marin SOLLIER